

**Direction Voirie et Déplacements**

Affaire suivie par : Clément BILLET

N/Réf : DU/CB/MV/39423

**Objet : problématique livraison secteur rue de Belfort**

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

SARL LA ROYALE  
25 RUE DE BELFORT  
25000 BESANCON

Besançon, le 11 DEC. 2014

Madame, Monsieur,

Par un courriel du 16 octobre 2014, vous sollicitez des mesures réglementaires permettant d'optimiser les places de livraison situées à proximité de vos commerces.

Il convient tout d'abord de préciser que les emplacements de livraison sont aujourd'hui équitablement répartis dans le secteur afin de pouvoir être mutualisés pour les activités de livraison des différents commerces. La création d'espaces de livraison n'est pas généralisable au droit de chaque commerce, car le stationnement des particuliers doit aussi pouvoir se faire dans le respect de la réglementation du stationnement en vigueur (zone Chrono limitée à 1h30 pour favoriser une forte rotation et par conséquent des places disponibles à proximité des commerces).

L'espace de livraison qui avait été **provisoirement** aménagé devant la boucherie ne pourra être rétabli car il posait d'importants problèmes pour la sécurité des piétons. Toutefois, il convient de noter que la suppression de ce dernier a largement été compensée par la création de trois emplacements livraison de l'autre côté de la rue de Belfort face à ce commerce.

La zone de livraison limitée à 15 minutes qui a été implantée rue de la Madeleine est une expérimentation actuellement menée pour faciliter le contrôle et une meilleure rotation des véhicules qui occupent ces emplacements. A ce stade, nous manquons de recul pour pouvoir la transposer à d'autres secteurs. Sachez néanmoins que les espaces livraison qui jouxtent vos commerces font l'objet de contrôles par les agents de la police municipale et que vous êtes tout à fait à même de solliciter ces derniers si vous constatez des stationnements abusifs sur ces différents espaces.

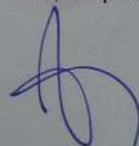
.../...

Néanmoins, afin de vous apporter des solutions et suite à une visite réalisée sur place avec les services, nous avons pu rencontrer le propriétaire de la SARL La Royale avec qui nous avons convenu que la meilleure solution consisterait en la réglementation des 7 places de stationnement comptabilisées devant la boulangerie au Pain d'Antan, dans la continuité de la rue jusqu'à Nathys Nature et Créations ainsi que de l'autre côté de la rue, sur la placette située entre la rue du Chasnot et la rue du général Rolland.

Nous vous proposons donc de procéder à cette réglementation dans les prochaines semaines à titre expérimental afin de chasser les véhicules ventouses qui nuisent à l'attractivité de vos commerces et pour générer une véritable disponibilité de places de stationnement à destinations de vos clientèles sur ce secteur.

Dans l'attente de votre retour sur cette proposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la  
Voirie, Espace Public



Marie ZEHAF.